

Ecoles maternelles et primaires - Subventions aux classes transplantées ou de découverte

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour les séjours des écoles en classes transplantées ou de découverte, les sommes suivantes, correspondant à une participation de 8,32 € par jour et par enfant :

Ecoles	Lieu de séjour	Date de séjour	Nombre d'élèves prévus	Nombre de journées	Montant de la subvention
Primaire Rosemont, CM1 et CE2-CM2	Agde	10 au 15/05/2004	48	6	2 396,16 €
Primaire Rosemont, les 2 CP et la CLAD	Rochejean	10 au 15/05/2004	35	6	1 747,20 €
Primaire Curie, CE1 et CE2	Levier	10 au 14/05/2004	31	5	1 289,60 €
Maternelle Montrapon	Rochejean	7 et 8/06/2004	23	2	382,72 €
Primaire Bourgogne, CM1, CM2 et CLIS	Levier	27 au 29/11/2004	45	3	1 123,20 €
Primaire Bourgogne, CM2-CM1-CHAM	Levier	12 au 17/01/2004	20	6	998,40 €
Primaire Bourgogne, CE2 et CE1	Levier	15 au 17/01/2004	39	3	973,44 €
					8 910,72 €

Les subventions accordées seront versées aux coopératives scolaires des écoles à l'issue du séjour, après vérification du nombre effectif des enfants ayant participé.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la répartition qui lui est proposée, et en cas d'approbation, à prélever la somme de 8 910,72 € au budget primitif 2004, Chapitre 65.255.6574 service 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2004.